

Canton de Lussan

MAIRIE  
DE  
SAINT ANDRE D'OLERARGUES  
30330



Commune de Saint André d'Olerargues  
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Le vendredi 20 juin 2014 à 17h00  
N°09-2014

**Date de la convocation : 12 juin 2014**

**Date d'affichage : 12 juin 2014**

Nombre de membres en exercice : 11 (Quorum : 6)

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 2

Nombre de membre absent excusé : 0

L'An deux mille quatorze et le 20 juin, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Présents : M. BEHNCKE Raoul, Mme BOULLÉ Valérie, M. CHEVALIER Lionel, M. FERRARI Jean-Marie, M. GANDI Florent, Mme LACOUSSE Nathalie, M. LAVAL Gérard, Mme MILOT Marie-Claude, M. ROUSSEL Daniel,

Procurations : Mme BOUYSSOU Béatrice donne procuration à M. CHEVALIER Lionel, M. SOUFFLET Bernard donne procuration à M. BEHNCKE Raoul

Absent excusé : Néant

#### **DELIBERATION N° 166 / 2014**

##### **ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE ET DES TROIS DELEGUES SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES**

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et de trois suppléants en vue des Elections sénatoriales. Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement :

M. Gandi Florent est élu à l'unanimité des présents : délégué titulaire.

M. Lacousse Nathalie est élue à l'unanimité des présents : première déléguée suppléante

M. Boullé Valérie est élue à l'unanimité des présents : deuxième déléguée suppléante

M. Ferrari Jean-Marie est élue à l'unanimité des présents : troisième délégué suppléant

#### **DELIBERATION N° 167/ 2014**

##### **APPROBATION DU PROJET DE LA CARTE COMMUNALE PAR LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE (SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2014)**

M. FERRARI Jean-Marie et Mme LACOUSSE Nathalie directement impliqués par ce projet d'urbanisme, ne peuvent assister au vote. Ils se retirent par conséquent de la salle du conseil.

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de la carte communale qui est à l'étude depuis 2005.

De même, il informe l'assemblée, que la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles, lors de sa séance du 22 mai 2014, a émis un avis favorable à ce projet.

Après discussion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le projet de la Carte Communale présentée précédemment, de manière à ce que le dossier administratif puisse progresser et qu'une enquête publique obligatoire puisse être lancée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des présents :

- D'approuver ce projet de carte communale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent
- Accepte de soumettre ce projet d'urbanisme à enquête publique.

8 voix « pour », 1 abstention, 2 absents.

#### **DELIBERATION N° 168 / 2014**

##### **DESIGNATION DU DELEGUE DES ELUS C.N.A.S ET DU CORRESPONDANT**

Le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué au CNAS et un correspondant C.N.A.S ;

Madame BOUYSSOU Béatrice est volontaire pour être délégué des élus C.N.A.S

*Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents*

Madame PALUS Brigitte est volontaire pour être correspondant C.N.A.S

*Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents.*

#### **DELIBERATION N° 169 / 2014**

Monsieur Chevalier Lionel ayant la procuration de Mme BOUYSSOU Béatrice, et tous deux représentants dans le bureau de l'association de l'APE.

Monsieur Chevalier n'est pas convié à participer à cette délibération et sort par conséquent de la salle de conseil.

Conformément au vote du Budget 2014 de la commune, les associations recevront une subvention :

- Association des parents d'élèves : 1 000,00 €
- L'Olérartguaise : 250,00 €
- Comité des Fêtes : 250,00 €
- Les Aînés du Refregeoun : 250,00 €
- Société de chasse : 250,00 €
- Association des Maires de France (AMF) et Association des Maires du Gard (AMG): 110,00 €
- Association des Maires du Canton : 70,00 €

*Les subventions précédemment citées, sont accordées à la majorité des présents.*

De plus suite au courrier du président de l'APE, en date du 21 novembre 2013, sollicitant une subvention exceptionnelle permettant ainsi à l'association d'organiser une classe verte du 14 avril au 18 avril 2014,

Monsieur le maire annonce à l'assemblée que des crédits ont été prévus dans le budget 2014 (voté fin avril 2014) mais qu'il est nécessaire de définir le montant exact accordé.

Proposition est faite d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 100 € à l'association APE au titre de la classe verte 2014 :

*Cette proposition est acceptée à la majorité des présents.*

Monsieur Chevalier après délibération prise, revient en salle de conseil.

Le Maire,  
Florent GANDI



Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents,

A Saint André d'Olerargues, le 20 juin 2014

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30